

Etude Fonds et Fondations 2015

Les fondations s'imposent comme des acteurs incontournables de l'intérêt général

La Fondation de France publie ce jour les résultats de sa quatrième enquête nationale sur le secteur des fonds et fondations. Cette étude majeure, réalisée tous les 4 ans, permet d'analyser et de mieux faire connaître l'ampleur et les actions de la philanthropie privée.

Un secteur en pleine croissance, tant au niveau du nombre de fonds et fondations que de leur poids économique. Avec 7,4 milliards d'euros de dépenses annuelles pour financer des actions utiles et solidaires, le secteur philanthropique est aujourd'hui un acteur incontournable de l'intérêt général.

2001 - 2014 : le nombre de fondations a doublé

La croissance des fondations s'est spécialement accélérée ces cinq dernières années. Entre 2009 et 2014 elles ont augmenté de 43 %, portant à 2229 fondations le nombre actuel de fondations en France. De plus 2000 fonds de dotation, ont vu le jour depuis la création de ce statut en 2009.

« *La philanthropie, encore timide en France il y a une vingtaine d'années, a désormais franchi une étape décisive. C'est très clair, le XXI^e siècle sera le siècle des fondations. Par ailleurs plus de 37 000 emplois ont été créés dans les fondations depuis 2001, dont 12 000 depuis 2009. Dans le contexte actuel, c'est là une source de grande fierté et d'optimisme.* » indique Francis Charhon, directeur général de la Fondation de France.

L'action sociale : nouveau domaine privilégié des fondations

On constate depuis 2009 une véritable poussée de l'action sociale, devenue le premier domaine d'intervention, mobilisant 29 % des fondations et représentant 34,5 % des aides et subventions distribuées. Par ailleurs 38 % des fondations interviennent à l'échelle territoriale (de la région au quartier), ce qui traduit une volonté citoyenne d'agir au plus près des besoins exprimés par la société.

De même, la progression depuis 4 ans des fondations distributives et du modèle de flux s'explique en partie par le contexte de crise et une volonté marquée des fondateurs de s'inscrire dans une action rapide et conséquente.

Des philanthropes de plus en plus jeunes et en activité

87 % des fondateurs particuliers sont en activité professionnelle (83 % travaillent dans le secteur privé), et un tiers d'entre eux ont moins de 55 ans : la philanthropie est l'affaire de personnes jeunes, parties prenantes de l'activité économique et du développement social du pays.

La Fondation de France, premier réseau de philanthropie en France

La Fondation de France réunit fondateurs, donateurs, experts bénévoles, salariés et des milliers d'associations, tous engagés et portés par la volonté d'agir. Elle tire son expertise de 45 ans de pratique quotidienne de la philanthropie, au titre de ses propres programmes et des associations qu'elle soutient, et au service des projets portés par les 775 fondations qu'elle abrite. Pour étayer la connaissance du secteur et faire émerger de nouvelles formes d'interventions, en France comme dans le monde, la Fondation de France analyse régulièrement, par des études sur le secteur de la philanthropie, les champs et modalités d'actions des fondations, l'évaluation de leur efficacité et leur contribution à la vie économique et sociale de leur pays.

Contact presse :

Fondation de France - Charlotte de Lattre
T. 01 44 21 87 47 - charlotte.delattre@fdf.org

Etude Fonds et Fondations 2015

Synthèse

Fonds et fondations : les huit statuts juridiques

Fondation reconnue d'utilité publique (FRUP)
Fondation d'entreprise (FE)
Fondation abritée (FA)
Fondation de coopération scientifique (FCS)
Fondation universitaire (FU)
Fondation partenariale (FP)
Fonds de dotation (FDD)

Qu'est-ce qu'une fondation ?

Les fondations sont très couramment confondues avec les associations, beaucoup plus nombreuses et populaires. Il est vrai que les deux dispositifs cohabitent et se complètent dans l'espace privé à but non lucratif. Pourtant chacun recouvre une organisation et un objectif bien précis : tandis que l'association est l'outil qui permet le regroupement de personnes autour d'un projet commun, la fondation est destinée à recueillir et gérer des biens (financiers, immobiliers...) consacrés de façon irrévocable au développement d'actions d'intérêt général.

Les fondations en France : chiffres clés

- **2 229** fondations
- **21,9** milliards d'euros d'actifs cumulés
- **2/3** de ressources privées
- **7,4** milliards d'euros de dépenses annuelles, dont 1,5 milliard d'euros de subventions, prix, bourses
- **3/4** de fondations distributives
- Indice de vitalité des fondations (ratio dépenses/actifs) : **34 %**

Qui crée les fondations ?

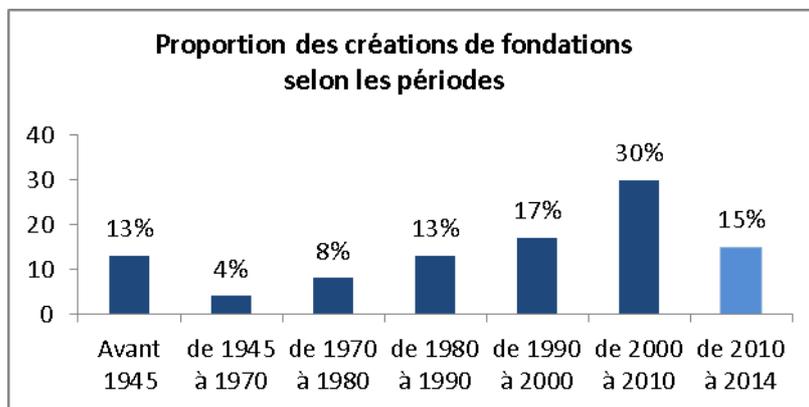
Outre les fondations d'entreprises, dont les fondateurs sont exclusivement des sociétés privées, on observe les distinctions suivantes selon les statuts :

- **Les FRUP rassemblent toutes les catégories de fondateurs** (privé, puissance publique, secteur associatif).
- **Les fondations abritées** sont de façon primordiale **l'outil philanthropique des particuliers** (72% des cas), et dans une moindre mesure des entreprises (18%).
- **Les fondations spécialisées de l'enseignement supérieur et de la recherche comptent dans 28% des cas la puissance publique parmi leurs fondateurs**, et 20% mobilisent également des entreprises.

Un secteur jeune, une dynamique récente

Le nombre de fondations a doublé entre 2001 et 2014, et a crû de 267 % en incluant les fonds de dotation. Toutefois, l'apparition des fonds de dotation n'a ni empêché ni même ralenti la croissance des fondations : ainsi, depuis 2009, **fondations et fonds de dotation ont connu une croissance non concurrente mais cumulative**.

Le secteur philanthropique est très jeune, puisque 75 % des fondations existantes ont été créées depuis 1980, et la dynamique s'est renforcée dans les années 2000 avec la multiplication des fondations abritantes. **45 % des fondations ont été créées depuis 2000**.



Un poids économique en forte croissance

Évolution des principaux indicateurs du poids économique des fondations

	2001	2009	2013	Évolution 2009-2013
Nombre de fondations	1 109	1 686	2 109	+ 25 %
Dépenses en millions d'euros (missions sociales et frais de gestion)	3 842	5 218	7 454	+ 43 %
Actifs en millions d'euros	9 565	15 196	21 896	+ 44 %
Indice de vitalité (ratio dépenses / actifs)	40%	34%	34%	
Nombre de salariés¹	47 000	72 241	84 100	+ 16 %

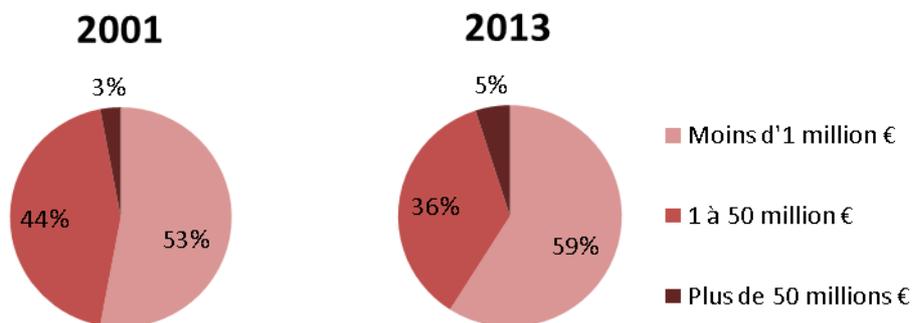
Les chiffres des actifs et des charges sont corrigés de l'inflation pour 2001 et 2009.

On observe une **forte croissance sur tous les indicateurs du poids économique des fondations**, et un double phénomène de **concentration des actifs** et de **morcellement (création de nombreuses petites fondations)** :

- 200 fondations ont entre 10 et 50 millions d'euros d'actifs en 2013, contre 100 en 2001
- 50 fondations ont plus de 100 millions d'euros d'actifs en 2013, contre 10 en 2001
- En 2013, une fondation sur cinq a moins de 100 000 euros d'actifs

¹ Les données sur l'emploi salarié dans les fondations sont issues de l'INSEE - DADS (déclaration annuelle de données sociales).

Répartition des fondations par tranches d'actifs en 2001 et 2013

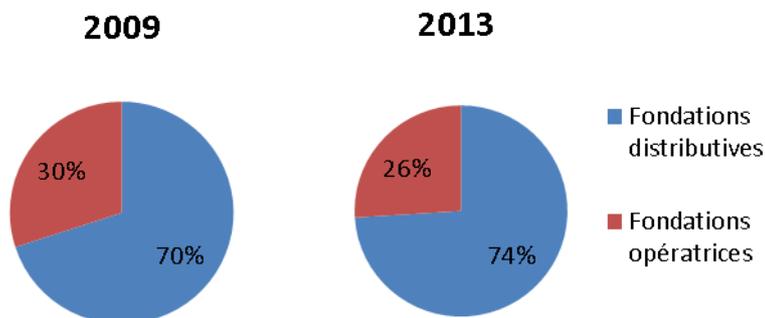


Fonds de dotation : quel poids économique ?

1 568 fonds de dotation existaient fin 2013. **Le total de leurs actifs est estimé entre 600 et 700 millions d'euros, et le total de leurs dépenses annuelles, entre 100 et 150 millions d'euros. Plus de la moitié des fonds de dotation sont créés sans aucun patrimoine initial,** ce qui n'est pas possible si l'on souhaite créer une fondation. Le décret n°2015-49 du 22 janvier 2015, consécutif à la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire, a institué un apport initial minimum de 15 000 € pour la création d'un fonds de dotation, laissant présager un relatif tassement du nombre de nouveaux fonds.

Le développement des fondations distributives

Nombre de fondations selon le mode opératoire



Fondations distributives / fondations opératrices : de quoi parle-t-on ?

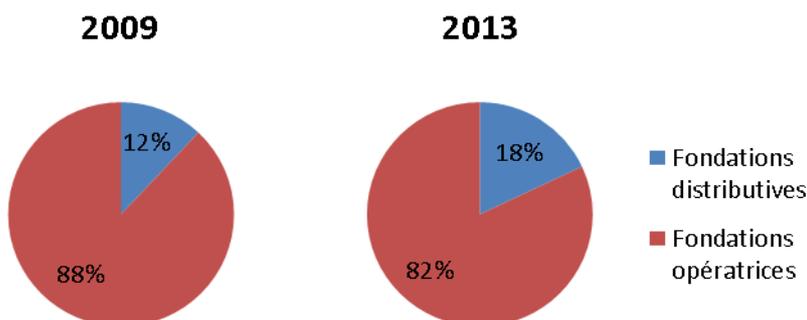
Les fondations opératrices gèrent en direct des établissements ou des services (hôpitaux, musées, maisons de retraite, centres de recherche...), tandis que les fondations distributives allouent des bourses, prix et subventions à des associations ou à des individus, dans divers domaines.

Depuis les années 1980, sur cinq nouvelles créations de fondations, quatre sont des fondations distributives. Ainsi, les fondations distributives représentent aujourd'hui les trois quarts du total.

La proportion des fondations distributives dans le total des dépenses des fondations, bien que minoritaire, a aussi augmenté, passant de 12 % à 18 %.

Le modèle de la fondation distributive, créée par des particuliers ou des entreprises, qui privilégie un modèle de flux, sans objectif de pérennité, se développe plus vite que les autres.

Dépenses de fondations selon le mode opératoire



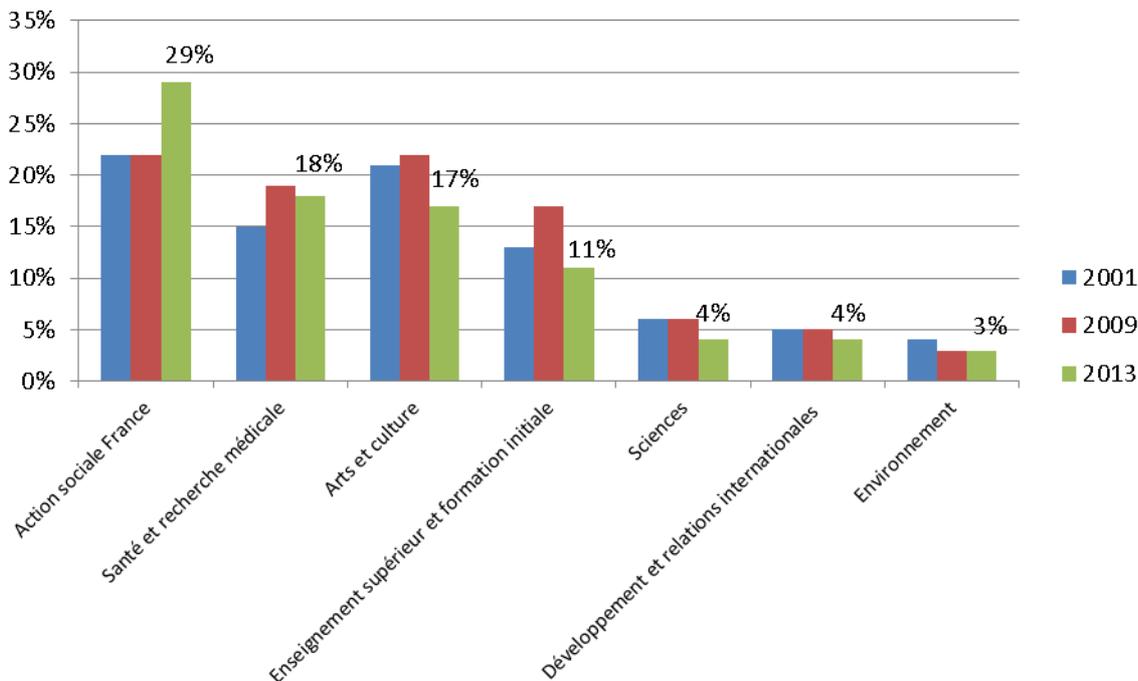
Les ressources des fondations opératrices sont à 73 % issues de la puissance publique (prix de journée : 52 %), contre 80 % de ressources privées pour les fondations distributives.

Les charges des fondations distributives sont dominées par l'allocation de bourses, prix, subventions et aides (64%), tandis que les charges des opératrices sont constituées à 47% de frais de personnel et à 33% de frais de gestion et d'exploitation, consubstantiels de leurs missions sociales.

Santé et action sociale : les trois quarts des dépenses des fondations

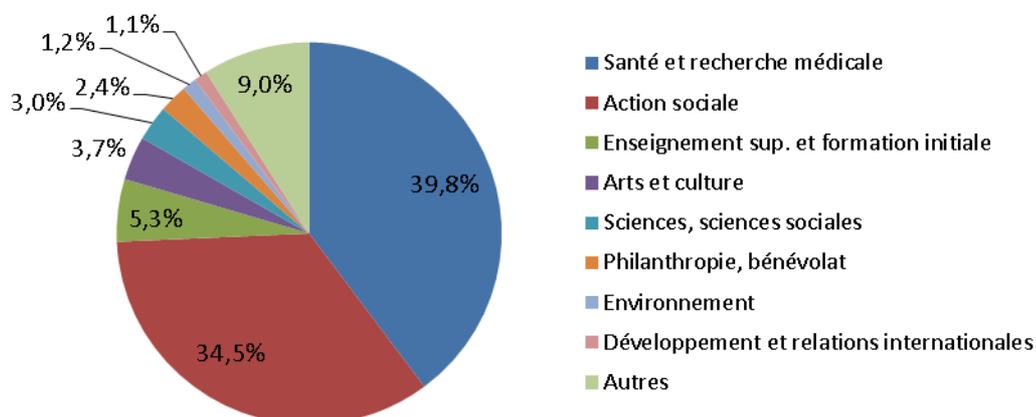
Entre 2009 et 2013, l'action sociale est passée en première position dans les domaines d'intervention choisis par les fondations, devant le domaine sanitaire et médical, les arts et la culture et l'enseignement supérieur. À l'évidence, le contexte de crise économique n'est pas étranger à cette évolution.

Principaux domaines d'intervention choisis par les fondations



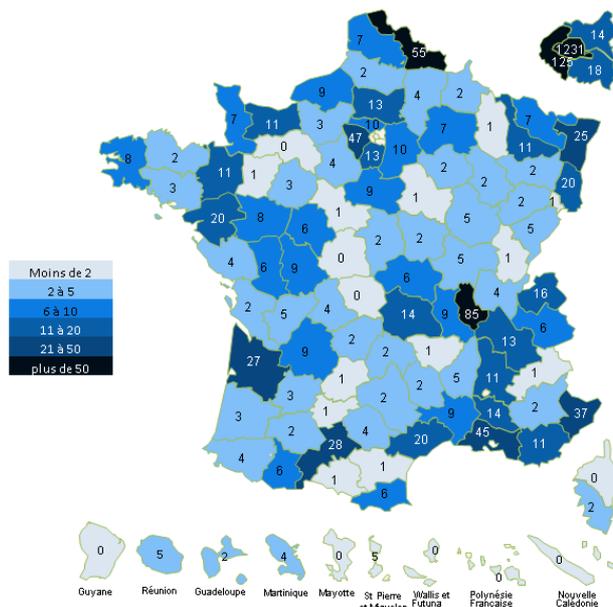
En termes de dépenses, c'est la santé et la recherche médicale qui arrivent en tête (40%), du fait des importants budgets liés à la gestion d'établissements sanitaires ou des projets de recherche médicale. L'action sociale rassemble 34,5% des dépenses des fondations.

Répartition des dépenses des fondations



La répartition des fonds et fondations sur le territoire

Répartition des fondations sur le territoire français



La carte de la répartition des fondations sur le territoire français révèle la très forte concentration des fondations en région parisienne (1 388 fondations dans la petite couronne sur 2 216 au total, soit 63% de l'ensemble), et surtout à Paris, qui rassemble 1 231 fondations, soit 55% des fondations françaises. Ces proportions sont largement supérieures à celles de la population ou de la richesse nationale concentrées dans la région capitale². Il semble que la très forte proportion de fondations à Paris soit pour partie le fait du rattachement de nombreuses fondations abritées à des structures abritantes ayant une adresse administrative parisienne. On peut donc considérer que le chiffre parisien est quelque peu surévalué par rapport à la réalité de l'implantation des fondations.

Au-delà de la concentration francilienne, les fondations sont présentes partout sur le territoire. Les départements concentrant le plus de fondations après ceux d'Île-de-France, sont :

- le Rhône, avec Lyon (85 fondations)
- le Nord, avec Lille (55 fondations)
- les Yvelines (47 fondations)
- les Bouches-du Rhône, avec Marseille (45 fondations)
- les Alpes-Maritimes, avec Nice (37 fondations)
- la Haute-Garonne, avec Toulouse (31 fondations)
- l'Aquitaine avec Bordeaux (27 fondations)
- le Bas-Rhin, avec Strasbourg (25 fondations)
- ex aequo avec 20 fondations, le Haut-Rhin, la Loire-Atlantique et l'Hérault.

38 départements français, soit plus d'un tiers de l'ensemble, ne comptent pas plus de deux fondations sur leur territoire.

Contact presse :

Fondation de France - Charlotte de Lattre
T. 01 44 21 87 47 - charlotte.delattre@fdf.org

² En 2013, l'Île-de-France concentrait 18,3% de la population et 30% de la richesse (source INSEE).